



Assurance et Banque

**Demain
se prépare
aujourd'hui**

Document non contractuel

Arpèges
L'assurance vie personnalisée
au service de vos projets

AXA vous aide dans la gestion de votre épargne

Lorsque vous nous confiez la gestion de votre épargne, nous avons à coeur de vous conseiller au mieux de vos intérêts et de vous accompagner dans la durée.

Depuis de nombreuses années, AXA crée et optimise des solutions financières afin de pouvoir vous proposer des contrats d'assurance vie simples, souples et adaptés à vos besoins.

Vous conseiller, c'est savoir être disponible et avoir l'expertise de rendre clairs et simples des sujets complexes.

En tant qu'Agent Général AXA, mon rôle est de vous apporter toutes les clés pour vous aider à faire les bons choix.

Je suis avec le concours d'AXA, à votre service.

Votre Agent Général AXA

Découvrez Arpèges

Votre contrat d'assurance vie Arpèges	p. 2
Les 7 bonnes raisons de choisir Arpèges	p. 3
Arpèges Des solutions d'épargne adaptées à chacun	p. 4
Les modes de gestion	p.5-7
Bénéficiez du Bonus Euro +	p. 8
Les garanties de prévoyance qui vous protègent vous et vos proches	p. 9
Les options de sortie	p. 10
Le cadre fiscal favorable à votre assurance vie	p. 11

Votre contrat d'assurance vie

ARPÈGES

Les règles d'or de l'épargnant

Diversifiez selon votre profil d'épargnant

Diversifier, c'est répartir votre épargne sur différents types de supports dans le respect de votre profil d'épargnant.

L'investissement sur les supports en Unités de Compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur ces supports ne sont pas garantis par l'assureur qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Ils permettent de bénéficier d'un potentiel de performance plus important sur le long terme en acceptant une prise de risque en capital.

Fixez vos objectifs, et définissez vos besoins

Financer les études des enfants, préparer l'achat d'un bien, transmettre un patrimoine, financer votre future retraite...
À chaque situation, une solution AXA.

Déterminez l'horizon de votre épargne

Plus vous épargnez dans la durée, plus vous pourrez le faire de manière diversifiée entre les différents supports d'investissement de votre contrat d'assurance vie et atténuer ainsi les effets des fluctuations des marchés financiers.

Définissez votre profil

Le niveau de risque que vous êtes prêt à prendre pour rechercher plus de performances sur le long terme en acceptant une prise de risque de perte en capital.

Avec votre Agent AXA, choisissez votre type de gestion

Vous choisirez une solution d'épargne adaptée à votre horizon de placement, votre profil d'épargnant et à vos objectifs.

Versez régulièrement

C'est un réflexe pour épargner plus facilement, garder le cap et lisser votre investissement sur les marchés financiers.

Les 7 bonnes raisons de choisir Arpèges

1. La liberté d'épargner à votre rythme

À votre rythme vous vous constituez votre épargne selon vos possibilités : régulièrement, via des versements programmés ou à tout moment, via des versements complémentaires.

2. La disponibilité de votre épargne en cas de besoin

À tout moment vous pouvez disposer de votre épargne grâce au rachat⁽¹⁾.

3. La possibilité de changer d'orientation

Parce que vos objectifs et votre situation peuvent changer, vous pouvez adapter votre épargne en changeant de convention, de profil ou de mode de gestion. Le changement de gestion peut toutefois mettre fin à la garantie Décès accidentel dont vous pourriez bénéficier le cas échéant.

4. Les options de sortie disponibles à l'échéance de votre contrat

Vous aurez, le cas échéant, le choix entre 4 options de sortie pour anticiper, au mieux le moment de votre retraite et/ou la transmission de votre capital à vos proches au moment du décès.

5. Le cadre fiscal favorable de l'assurance vie

L'assurance vie permet de bénéficier dans la majorité des cas d'un cadre fiscal favorable aussi bien en cas de rachat (retrait) qu'en cas de décès avec une exonération, sous conditions, de l'épargne transmise.

6. La protection de l'épargne en cas de décès

Deux garanties décès, la garantie Plancher et la garantie Décès accidentel, sont systématiquement incluses à l'adhésion sous réserve de remplir la condition d'âge et, le cas échéant, de mode de gestion (voir page 6). Des garanties supplémentaires, vous sont aussi proposées pour transmettre un capital valorisé en fonction de la garantie retenue ; la souscription d'une garantie supplémentaire donnera lieu à paiement de primes d'assurance.

7. Le Bonus Euro + 2018

En diversifiant votre épargne avec Arpèges, vous avez la possibilité de bénéficier d'une bonification de l'épargne investie sur le support en euros grâce au Bonus Euros + : jusqu'à +0.35% en 2018. Ce Bonus est accordé sous conditions, voir page 8.

(1) En cas de bénéficiaire acceptant et de mise en garantie du contrat, le bénéficiaire ou le créancier devront donner leur accord en cas de demande de rachat ou d'avance.

ARPÈGES

des solutions d'épargne adaptées à chacun

Vous voulez valoriser votre épargne et la transmettre un jour

La gestion par convention

La gestion par convention vous permet de choisir une répartition de votre épargne parmi les conventions proposées. Grâce au Réajustement Annuel Gratuit, votre épargne est réajustée chaque année pour respecter la répartition de la convention que vous aurez choisie.

La gestion pilotée

Avec la Gestion pilotée, vous déléguez la gestion de votre épargne par le biais d'un mandat de gestion donné à AXA France. Grâce à la large gamme de supports à leur disposition, des experts du groupe AXA adaptent la répartition de votre épargne en fonction des conseils et compte tenu des fluctuations et des opportunités de marché. La gestion pilotée vous offre le choix entre 4 profils d'investissements (voir page 6 pour plus de détails).

Vous voulez anticiper et préparer votre retraite

La gestion évolutive par âge

Cette solution permet de **faire évoluer automatiquement la répartition** de votre épargne en fonction de votre âge. Majoritairement investie sur des supports en unités de compte lorsque vous êtes loin de la retraite, elle est ensuite progressivement sécurisée vers le support en euros.

Vous voulez piloter votre épargne vous-même

La gestion personnelle

Cette solution vous permet de déterminer en toute liberté la répartition de votre épargne.

La Gestion par convention

Disposez d'un mode de gestion clé en main.

Les 5 conventions d'Arpèges proposent des solutions d'épargne simples et adaptées aux différents profils d'épargnants.

Grâce au Réajustement Annuel Gratuit (RAG), votre épargne est automatiquement et gratuitement réajustée chaque année afin de maintenir dans le temps la répartition correspondant à la convention que vous avez choisie.

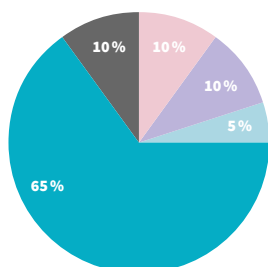
En cas de hausse des marchés financiers, ce mécanisme permet de réorienter une partie des plus-values réalisées sur les supports en unités de compte vers le support en euros et ainsi les protéger jusqu'au réajustement suivant.

En cas de baisse des marchés financiers, il permet de réinvestir une partie de l'épargne présente sur le support en euros vers les unités de compte (supports plus dynamiques), lorsque leurs valeurs sont plus basses afin de profiter d'une éventuelle reprise en contrepartie d'une diminution de l'épargne sécurisée jusqu'au réajustement suivant.

Convention RÉFÉRENCE

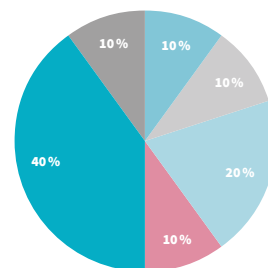
Une répartition qui vise la recherche de performance à long terme, grâce à une diversification mesurée.

La complémentarité des actifs, des styles de gestion et des zones géographiques a pour objectif la recherche de performance avec une part de risque limitée.



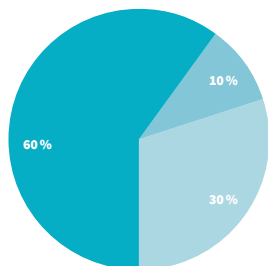
Convention ÉQUILIBRE PLUS

Une répartition équilibrée de l'épargne et avec une diversification géographique plus marquée.



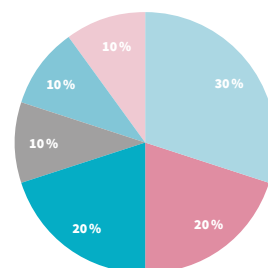
Convention MODÉRÉE

Le support Arpèges Euro associé à un support actions et à un support obligataire. AXA Sélection Stars est un support actions investi dans des fonds de sociétés de gestion reconnues pour leur savoir-faire.



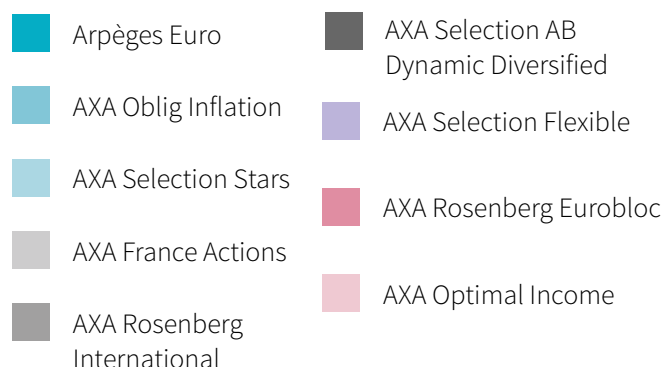
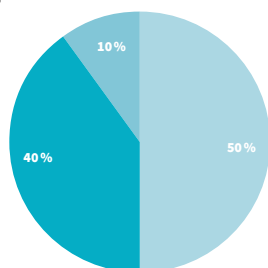
Convention DYNAMIQUE

Une plus grande diversification pour capter les opportunités de performance des marchés actions, en accédant à une sélection de fonds gérés par des sociétés de renom et choisis pour leur capacité à résister aux périodes de baisse, avec une prise de risque plus importante.



Convention ÉQUILIBRE

Une répartition équilibrée de l'épargne et une diversification portée par le support AXA Sélection Stars ; qui combine des fonds aux styles de gestion différents, répartis sur l'ensemble des zones géographiques et gérés par les meilleurs sociétés spécialisées.



L'investissement sur les supports en Unités de Compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

La Gestion pilotée

Offrez à votre épargne toute l'expertise de gestion du groupe AXA.

Avec la **GESTION PILOTÉE**, vous confiez la gestion de votre épargne à AXA, qui prend conseil auprès d'experts, qui allient expérience et réactivité pour élaborer et proposer une stratégie adaptée à votre profil de risque. AXA décide librement de suivre ou non ces conseils.

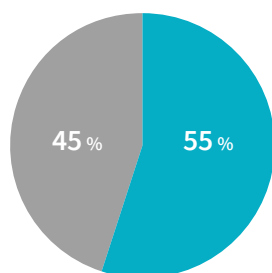
Ces spécialistes peuvent émettre des recommandations parmi plus de 70 supports en unités de compte de sociétés de gestion prestigieuses. AXA vous tient régulièrement informé des opérations effectuées dans le cadre de la gestion, vous adresse des reportings et commente la conjoncture des marchés.

Vous choisissez parmi les 4 profils d'investissement celui qui correspond à votre profil de risque.

Les frais de gestion **supplémentaires**, propres à la gestion pilotée s'élèvent à 0,60 % par an sur la part de l'épargne investie en unités de compte.

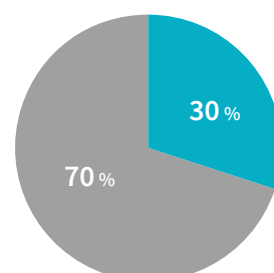
PIANO

Piano est un profil prudent investi à 55 % dans le support Arpèges Euro et 45 % dans des supports en unités de compte (Sicav et FCP).



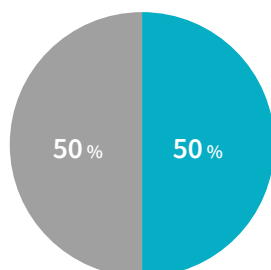
CRESCENDO

Crescendo est un profil dynamique investi à 30 % dans le support Arpèges Euro et 70 % dans des supports en unités de compte (Sicav et FCP).



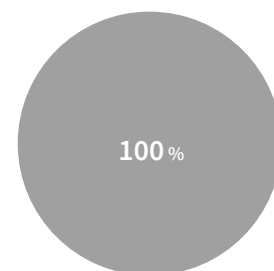
ALLEGRO

Allegro est un profil équilibré investi à 50 % dans un support Arpèges Euro et 50 % dans des supports en unités de compte (Sicav et FCP).



FORTISSIMO

Fortissimo est un profil offensif investi à 0 % dans le support Arpèges Euro et 100 % dans des supports en unités de compte (Sicav et FCP).



■ Supports en unités de compte

■ Arpèges Euro

Des solutions complémentaires qui s'associent à la gestion pilotée

En complément de la Gestion Pilotée, vous pouvez investir sur un maximum de 3 autres supports en unités de compte :

- Accédez aux opportunités du marché immobilier en toute simplicité avec la gamme AXA Selectiv'Immo,
- Profitez des supports à commercialisation limitée proposés régulièrement

Ces supports sont également accessibles en complément d'une convention et peuvent présenter des conditions spécifiques précisées au contrat.

L'investissement sur les supports en Unités de Compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

La Gestion évolutive

Vous souhaitez anticiper et préparer votre retraite

Ce type de gestion s'adresse à ceux qui souhaitent **bénéficier de la performance potentielle des marchés financiers et sécuriser progressivement leur épargne.**

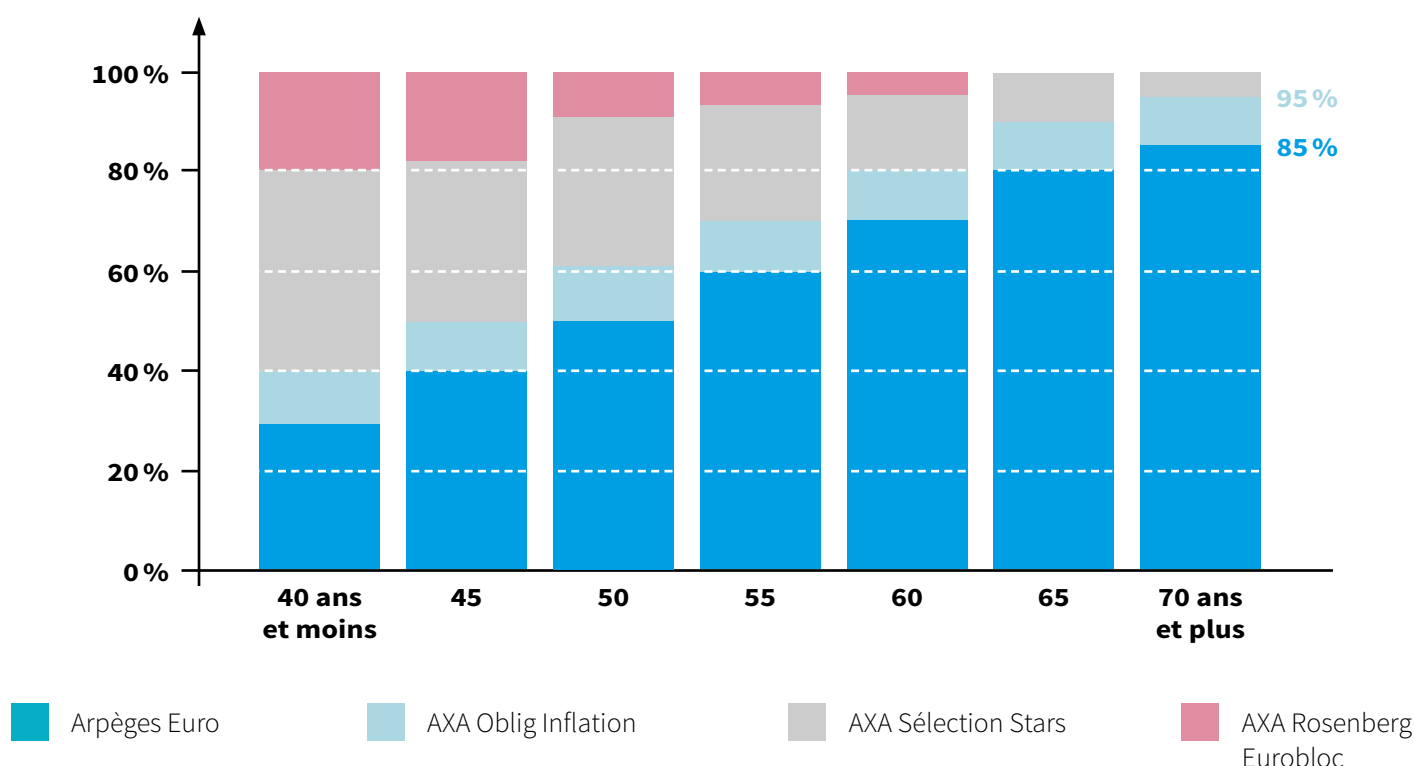
Avec cette gestion clé en main, votre épargne est répartie sur différents supports, en fonction de votre âge : de 30 % avant 41 ans et jusqu'à 85 % à partir de 70 ans, sur le support sécurisé Arpèges Euro.

Votre épargne est chaque année automatiquement et gratuitement réajustée.

Largement investie sur des supports de diversification en unités de compte les premières années, elle évolue progressivement vers le support Arpèges Euro.

L'évolution de la répartition de votre épargne

Quelques exemples par âge :



La répartition de l'épargne évolue en fonction de l'âge de l'adhérent : de 30 % sur le support en euros à 40 ans, la part euro de l'épargne augmente progressivement pour atteindre 85 % sur le support en euros à 70 ans.

L'investissement sur les supports en Unités de Compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Bénéficiez du Bonus Euro +

Avec le contrat d'assurance vie Arpèges, vous disposez de nombreux modes de gestion pour vous aider à diversifier votre épargne tout en respectant votre profil d'épargnant.

Avec Arpèges vous avez la possibilité de bénéficier d'une bonification de votre épargne investie sur le support en euros grâce au Bonus Euro +⁽²⁾

Jusqu'à **+0,35 %**

en ayant une part **minimale** d'épargne investie en supports en unités de compte (bonus accordé sous conditions) ;

Offre soumise à conditions, détaillées ci-dessous, pour une année civile, susceptible d'être reconduite et modifiée.

Les conditions du Bonus Euro +

- **Le Bonus Euro + sera d'au moins + 0,10 %⁽²⁾** si la part de l'épargne investie en unités de compte autres qu'AXA Court Terme et AXA Trésor Court Terme⁽³⁾ sur votre adhésion au contrat est supérieure ou égale à 35 %.
- **Le Bonus Euro + sera d'au moins + 0,20 %⁽²⁾** si d'une part, la part de l'épargne investie en unités de compte autres qu'AXA Court Terme et AXA Trésor Court Terme⁽³⁾ sur votre adhésion au contrat est supérieure ou égale à 35 % et si, d'autre part, le montant total d'épargne présente sur votre adhésion est supérieur ou égal à 50 000 €.
- **Le Bonus Euro + sera d'au moins + 0,35 %⁽²⁾** si d'une part, votre adhésion au contrat est en gestion pilotée, hors profil Fortissimo et si, d'autre part, la part de l'épargne investie en unités de compte autres qu'AXA Court Terme et AXA Trésor Court Terme⁽³⁾ sur votre contrat est supérieure ou égale à 40 %.

Ces conditions doivent être respectées au 31 décembre 2018. Par ailleurs, elles devront également être respectées après toute opération éventuelle (rachat, versement, réorientation d'épargne, changement de gestion) effectuée entre le 31 décembre 2018 et la date d'attribution de la participation aux bénéfices (soit au plus tard le 1^{er} avril 2019, conformément aux dispositions de votre contrat).

Ce bonus est attribué selon les mêmes modalités que la participation aux bénéfices, prévues dans la Notice d'Arpèges. Si votre contrat devient éligible au Bonus Euro + à la suite d'une opération que vous auriez effectuée en cours d'année, ces niveaux de bonus définis pour 2018 seront maintenus sous réserve que le taux minimum garanti annuel (défini dans la Notice du contrat) majoré du Bonus Euro + ne dépasse pas les plafonds réglementaires (A 132-2 et A 132-3 du Code des assurances) en vigueur au moment de ladite opération.

L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. La valeur des unités de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(2) Taux annuel exprimé net de frais de gestion et brut de prélèvements fiscaux et sociaux (prélèvements sociaux de 17,2 % au 1^{er} décembre 2018)
- Non cumulable avec toute rémunération minimale garantie et condition dérogatoire de frais de gestion sur le support en Euros

(3) Hors les cas où l'investissement sur le support AXA Court Terme et AXA Trésor Court Terme est consécutif à l'arrivée à l'échéance d'un support en unités de compte, sa monétarisation ou sa disparition

Les Garanties de prévoyance qui vous protègent vous et vos proches

Les garanties décès plancher

La Garantie Plancher **INCLUDE**

La Garantie Plancher, **systématiquement incluse** quelle que soit l'orientation de gestion que vous avez choisie, est accordée aux **assurés de moins de 70 ans au moment de l'adhésion** et permet de renforcer la protection de votre épargne. Elle assure, en cas de décès **avant 80 ans**, la transmission au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) d'un capital au minimum égal au cumul de vos versements bruts. Tout rachat partiel vient diminuer le montant minimum garanti.

**Vous êtes assuré de transmettre un capital à vos proches
au minimum égal au cumul de vos versements bruts en cas de décès avant 80 ans,
diminués des éventuels rachats réalisés durant la vie du contrat.**

La Garantie Décès Accidentel **EN FONCTION DE VOTRE MODE DE GESTION**

La Garantie Décès Accidentel est accordée pour les adhésions effectuées avant 60 ans pour les Conventions Equilibre, Equilibre Plus, Dynamique et pour les profils Crescendo et Fortissimo de la gestion pilotée.

Cette garantie permettra de transmettre à vos proches un capital minimum égal à votre versement initial revalorisé de 6 % par an à chaque date anniversaire et pendant les 10 premières années d'adhésion. Tout rachat partiel vient diminuer le montant minimum garanti. Tout autre choix de gestion en cours d'adhésion mettra fin à cette garantie.

**Vous êtes assuré de transmettre à vos proches un capital revalorisé en cas de décès accidentel
survenant moins de 12 mois après l'accident sauf cas d'exclusions.**

Les garanties optionnelles

Arpèges propose 4 garanties optionnelles couvrant le décès ou la dépendance comme la Garantie Revalorisée.

Grâce à cette garantie, le capital à verser au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès est au minimum égal au cumul des versements nets revalorisés mensuellement au taux du Livret A ; tout rachat partiel diminuera la garantie proportionnellement à la diminution de l'épargne constatée.

Les modalités, exclusions et coûts de ces garanties sont indiqués dans la Notice du contrat d'assurance vie Arpèges.

Les Options de sortie disponibles à l'échéance de votre contrat

Selon vos objectifs prioritaires lors de l'échéance de votre contrat, vous pourrez, le cas échéant, avoir le choix entre 4 options de sortie :

VOTRE OBJECTIF PRIORITAIRE	OPTION DE SORTIE
Disposer de votre capital	100 % CAPITAL
Compléter votre retraite	100 % RENTE⁽⁴⁾

(4) L'option 100 % rente peut être choisie pour un âge lors de la liquidation en rente compris entre 55 ans et 75 ans.

Et 2 options combinant une rente viagère et un capital décès pour vos proches :

SANS SÉLECTION MÉDICALE

Améliorer vos revenus à la retraite et protégez vos proches	PRIORITÉ RETRAITE
Privilégier la transmission d'un capital pour vos proches	PRIORITÉ TRANSMISSION

En choisissant Priorité Retraite ou Priorité Transmission, votre épargne sera partiellement convertie en rente viagère pour améliorer vos revenus, la part restante étant rachetée⁽⁵⁾ pour être réinvestie sur un contrat d'assurance « Vie entière » qui garantira un capital majoré à vos proches à votre décès, quel que soit le moment où il surviendra. Ces 2 options peuvent être choisies à partir de 60 ans et jusqu'à vos 70 ans sans sélection médicale si l'épargne est comprise entre 50 000 et 500 000 €.

Les



- Revenus revalorisables garantis à vie
- La part de l'épargne affectée à l'assurance « Vie entière », pour la transmission d'un capital décès à vos proches, reste disponible en cas de besoin si vous changez d'avis ; tout rachat ultérieur éventuel entraînera une diminution du capital décès garanti
- Pas de sélection médicale ou de délais de carence
- Les montants du capital décès et de la rente à vie sont connus dès le choix de l'option de sortie
- Fiscalité de l'assurance vie appliquée au capital décès de l'assurance « Vie entière »

(5) Voir la fiscalité du rachat en page 9.

Bénéficiez du cadre fiscal favorable de l'assurance-vie en cas de vie et de décès

1. Vous choisissez librement vos bénéficiaires, afin d'organiser et d'optimiser la transmission de votre capital décès. En cas de décès, **le capital sera versé aux bénéficiaires désignés dans des conditions fiscales favorables**⁽⁶⁾.

2. Les produits (intérêts et plus-values) de l'assurance-vie **ne sont soumis à l'impôt sur le revenu qu'au moment des rachats** (retraits). Les changements de mode de gestion et les arbitrages entre les différents supports d'investissement de votre contrat profitent pleinement de cette neutralité fiscale⁽⁷⁾.

3. Plus tôt vous épargnez, plus vite vous profiterez de la fiscalité favorable. Selon la fiscalité applicable au contrat souscrit à compter du 1^{er} janvier 2018 : à la ligne, A compter de 8 ans d'ancienneté de votre contrat, en cas de rachat total ou partiel, les plus-values sont exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite d'un **abattement global annuel (tous contrats confondus) de 4 600 € pour une personne seule ou de 9 200 €** pour un couple soumis à imposition commune.

Au-delà de cette limite :

- les plus-values seront soumises intégralement à un prélèvement forfaitaire de 7,5 % lorsque le seuil de primes versées encore investies (sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation) n'excède

pas la limite fixée de 150 000 € ; dans le cas contraire, le taux de 7,5 % s'appliquera sur une fraction seulement des plus-values taxables (fraction déterminée comme précisé à l'article 200 A du Code général des Impôts), le reliquat étant assujéti au taux de 12,8 %⁽⁸⁾.

- Une option, globale et irrévocable, pour une imposition des produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu demeure possible.

Par ailleurs, quelle que soit l'option prise, l'intégralité des plus-values est assujéti aux prélèvements sociaux.

Avant 8 ans d'ancienneté de votre contrat, les plus-values seront soumises à un prélèvement forfaitaire de 12,8 % (sauf option pour l'imposition au barème progressif) et assujéties aux prélèvements sociaux.

4. Pour optimiser votre projet de transmission, favorisez vos versements avant 70 ans, la fiscalité en cas de décès y est plus favorable. Nous vous invitons à vous rapprocher d'un Agent AXA pour qu'il fasse un bilan personnalisé de votre situation et vous donne de plus amples informations sur la fiscalité de l'assurance-vie.

5. Pour aider un proche, alliez les avantages de la donation avec ceux de l'assurance-vie afin de transmettre dès maintenant une partie de votre patrimoine à vos enfants ou petits-enfants en ouvrant un contrat à leur nom.

Information concernant l'Impôt sur la fortune Immobilière : Seule la valeur de rachat de votre contrat investie sur des supports immobiliers entre dans le patrimoine taxable à cet impôt à hauteur d'une fraction. Nous vous invitons à vous rapprocher d'un Agent AXA pour plus d'informations.

Selon la fiscalité applicable au contrat souscrit à compter du 1^{er} janvier 2018 ; le régime fiscal est susceptible de modifications.

(6) Exonération du capital décès pour le conjoint, partenaire Pacs ou les frères et sœurs selon conditions. Dans les autres cas, application des articles 757 B et 990 I du Code Général des Impôts. Pour connaître l'intégralité du régime fiscal de l'assurance-vie en cas décès, rapprochez-vous de votre conseiller AXA.

(7) Les produits des contrats en euros et du compartiment en euros des contrats multi-supports sont soumis aux prélèvements sociaux dès leur inscription en compte. Une régularisation est opérée en cas de rachat partiel ou total ainsi qu'au décès.

(8) Selon l'article 200 A du Code général des impôts, le taux de 7,5% s'appliquera :

- sur la totalité des produits attachés aux versements réalisés à compter du 27/09/2017, lorsque le montant des primes versées non rachetées au 31 décembre de l'année précédant le rachat, sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, n'excède pas 150 000 € ;
- lorsque ce seuil est dépassé, sur une fraction de ces produits déterminée sous déduction du montant des primes versées avant le 27/09/2017 et non rachetées à ce même 31 décembre.

Notes

Notes

Votre interlocuteur AXA



Votre Espace Client **Mon AXA**

Retrouvez l'ensemble de vos services
en ligne sur **Mon AXA** via axa.fr

AXA vous répond sur :



Votre Association ANPERE

En optant pour un contrat Arpèges, vous adhérez à ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite), une des principales associations d'assurés en France. Souscripteur du contrat, elle vous fait bénéficier d'une représentation collective auprès d'AXA, d'une information régulière et de services pratiques pour faciliter votre vie quotidienne.

anpere.fr

